

COMPOSANTE	INFORMATIQUE	
MENTION	METHODES INFORMATIQUES APPLIQUEES A LA GESTION DES ENTREPRISES - MIAGE	
Session M2	Seconde session/chance	Parcours Type Ingénierie des processus métiers (IPM)
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français <i>Certains enseignements peuvent être dispensés en langue anglaise.</i>		
REDOUBLEMENT		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
en FI : stage obligatoire. 5 mois minimum en FA : Mission en entreprise dans le cadre des périodes d'alternance Projets qui visent à mettre l'étudiant dans une situation professionnelle		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Sessions initiale d'examen		
Contrôle continu intégral : 2 épreuves minimum dont une individuelle. (sauf exception dans MCC)		
Seconde session		
Concerne les UE dont note de session initiale < 10/20 dans Bloc de compétences non acquis Exclus de la seconde session : UE indiquées comme évaluées en session initiale.		
Les notes et résultats obtenus en seconde session viennent remplacer ceux obtenus en session initiale. Les notes et résultats des UE validés en session initiale et des UE évalués exclusivement en session initiale sont conservés. Epreuve orale : en fonction de l'effectif attendu à l'épreuve de seconde session, l'épreuve orale pourra être transformée par une épreuve écrite (voir détail de la convocation).		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Validation		
Diplôme (master) : acquis avec les crédits ECTS si validation de la totalité des blocs de compétences. La moyenne attribuée au diplôme est la moyenne pondérée des notes obtenues aux blocs de compétences.		
Bloc de compétences : acquis avec les crédits ECTS si 10/20 de moyenne calculée sur la base des notes et coefficients de chaque UE du bloc de compétences <u>ou</u> d'un résultat Acquis à chacune des UE qui seraient évaluées sans note.		
UE : acquise avec les crédits ECTS si 10/20 <u>ou</u> résultat Acquis sans note <u>ou</u> compensation au sein d'un bloc de compétences acquis.		
Capitalisation/conservation		
Les UE et Blocs de compétences acquis sont conservables et capitalisables.		
Compensation		
Seules les UE au sein d'un bloc de compétences acquis sont compensables entre elles.		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

